

Répondez rapidement à un individu qui exerce ses droits sur ses données : accès, rectification, effacement ou transfert.



Grâce à tagOMEGA, il est possible de cibler automatiquement et précisément une ou plusieurs personnes sur tout le système d'information de l'entreprise. Trouver les données personnelles dans les données non structurées ne sera plus jamais un problème.

## 1. CONTEXTE



Toute entreprise peut être amenée à enclencher une procédure d'exercice des droits à la demande d'un client, d'un fournisseur, d'un ancien employé... Que ce soit le droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de transfert, l'organisme est tenu de se plier à cette législation dans le délai légal prévu par le RGPD (1 mois maximum). Il est aujourd'hui aussi délicat qu'important d'être en mesure de retrouver dans les systèmes d'informations l'ensemble des renseignements relatifs à une personne, notamment dans les données non structurées telles que les emails ou les documents traitant d'une personne. Il est aussi très important de pouvoir garder un oeil sur les données profondément enfouies qui contiennent pour plus de 60% des données personnelles, ainsi que dans la Dark Data : ce sont des données non identifiées pouvant intégrer des informations sensibles comme des déchets informationnels.

## 2. RÉALISATION



tagOMEGA recense et cartographie toutes les données à caractère personnel présentes dans les systèmes d'information des organisations, le tout dans une interface simple et intuitive. Outil indispensable au DPO, tagOMEGA contribue à la mise place et au maintien de la conformité RGPD dans le temps.

L'offre comprend :

- La licence d'utilisation de tagOMEGA pour une durée déterminée
- Le forfait d'installation et de formation d'une journée
- L'assistance technique à distance ou sur place et mises à jour pendant toute la durée d'utilisation

## 3. BÉNÉFICES



Grâce à tagOMEGA, le DPO et le responsable des traitements ont **accès à la cartographie complète** des données personnelles présentes dans le système d'information, même **non structurées**. Il sera alors possible de :

- **Simplifier et optimiser la procédure** d'exercice des droits
- **Traiter rapidement la demande et répondre dans le délai légal d'un mois** grâce à la recherche instantanée de toutes les données à caractère personnel
- Prouver que toutes les données relatives à ces personnes sont traitées comme demandé et **permettre à l'entreprise de délivrer un certificat**
- Si la demande concerne la suppression des données et quand le contexte le permet, **supprimer d'un seul coup les documents qui se rapportent à la personne qui en fait la demande**

Grâce à la mise en place de la solution, l'organisation peut accélérer sa mise en conformité, répondre aux exigences du RGPD dans le temps et éviter les sanctions.